

La lettre de la CIB

ÉDITION SPÉCIALE PRIX CIB BÂTONNIER STASI

MARS 2024

Un rayon de soleil qui perce un ciel tourmenté

Le rôle du juge est de veiller au respect de la loi et des Droits fondamentaux. La hantise des juristes est qu'il ne soit plus en état de le faire.

L'histoire récente révèle que des tourbillons de violence peuvent balayer les institutions, priver le juge de son indépendance, ou encore de sa faculté d'expression. Pire encore, celui qui s'est emparé de la force publique, ignore alors avec arrogance la loi et les décisions du juge. Dans ce cas, l'arbitraire est la règle et la liberté, comme la sécurité, deviennent des illusions et des cauchemars.

Dans une période d'agitation extrême où les institutions vacillent, quel réconfort de pouvoir lire les décisions du Conseil constitutionnel du Sénégal rendues à propos de l'élection présidentielle.

Dans la première décision du 15 février 2024, saluée comme historique et salutaire, le Conseil constitutionnel juge « qu'il lui revient d'assurer la plénitude de ses fonctions au regard de l'esprit général de la Constitution et des principes généraux du droit », ce qui lui confère « compétence pour connaître de la contestation des actes administratifs participant directement à la régularité d'une élection nationale, lorsque ces actes sont propres à ce scrutin ». En conséquence de quoi, il invite le président de la République à fixer la date du scrutin dans les meilleurs délais.

Dans la deuxième décision du 5 mars, saisi pour une demande d'avis par le président de la République sur la date proposée pour la tenue des élections qui se tiendraient en dehors du cadre constitutionnel, le Conseil constitutionnel rappelle avec clarté et fermeté la règle selon laquelle la fixation de la date du scrutin au-delà de la durée du mandat du président de la République en exercice est contraire à la constitution.

Dans la troisième décision du 6 mars, le Conseil constitutionnel saisi par les candidats d'une demande en fixation de la date de l'élection présidentielle en dépit du refus du président de la République de fixer celle-ci rappelle sa jurisprudence : « ni le silence de la loi, ni l'insuffisance de ses dispositions ne l'autorise à s'abstenir de régler le différend ». « Il doit se prononcer par une décision en recourant, au besoin, aux principes généraux du droit, à la pratique, à l'équité et à toute autre règle compatible avec la sauvegarde de l'État de droit et de l'intérêt commun » et fixe la convocation du corps électoral pour le scrutin du 31 mars 2024.

Dans la quatrième décision du 15 mars, le Conseil constitutionnel, saisi en référé déclare irrecevables les requêtes qui avaient été présentées en suspension du calendrier fixé par décret présidentiel en exécution de l'avis donné le 5 mars en considérant que « la légalité des décrets organisant l'élection constitue une manifestation de la fonction gouvernementale dans son expression purement politique échappant au contrôle du juge de l'excès de pouvoir » alors que ses décisions s'inscrivent dans le cadre constitutionnel.

Alors qu'un vide politique était sur le point de créer un effondrement institutionnel, remettant en cause une jeune démocratie, le Conseil constitutionnel a, avec autorité et clarté, rappelé les exigences du droit et les a imposées.

La légitimité de ces décisions ne découle pas seulement de leur motivation. Elle est également acquise par la remarquable adhésion des citoyens à leur exécution. L'élection présidentielle s'est, en effet, tenue dans un consensus général.

Les juristes ont pris peur. Mais les voilà rassérénés par un juge qui assume, avec autorité et en toute indépendance, sa mission de dire le droit et de veiller au respect des institutions démocratiques.

Ces décisions ont valeur d'exemple pour tous les juges. Elles redonnent confiance aux citoyens dans leur justice pour garantir droits et libertés et assurer la paix sociale. Puissent les démocraties qui ont vacillé, s'en inspirer.

Bâtonnier Bernard Vatier
Secrétaire général de la CIB
Avocat à la Cour

Jean-Paul Jean
Secrétaire général de [l'AHJUCAF](#)
Président de Chambre honoraire
à la Cour de cassation

La Tribune des Barreaux

L'Ordre national des avocats de la République du Congo vous invite à sa rentrée en marge de laquelle aura lieu l'Assemblée générale de l'Union des avocats d'Afrique centrale, le 25 avril 2024 à Brazzaville, République du Congo : [Je consulte l'invitation.](#)



! Inscrivez-vous au Congrès !

Le 38ème Congrès de la CIB aura lieu à Fort-de-France du 04 au 06 décembre 2024, vous êtes invités à vous inscrire au plus tôt pour bénéficier du tarif préférentiel du Congrès.

Retrouvez sur le site de la CIB, toutes les informations nécessaires pour votre participation au Congrès #Martinique2024.

Pour plus d'informations : [Site du Congrès](#)

Comment s'inscrire : [La CIB répond à vos questions sur sa page d'aide.](#)

[Je m'inscris au Congrès](#)

LE PRIX CIB BÂTONNIER STASI

La CIB et ses partenaires stratégiques, [Lefebvre Dalloz](#) et [Larcier Intersentia](#) vous présentent le **PRIX CIB BÂTONNIER STASI**.

Ce prix vient mettre en valeur et saluer un engagement pour la défense des droits fondamentaux à travers des actions, des initiatives ou manifestations quelconques de l'engagement.

Les candidatures au PRIX CIB BÂTONNIER STASI devront être soumises par des tiers à l'adresse : prixcib@cib-avocats.org

Pour plus d'informations sur le PRIX CIB BÂTONNIER STASI, nous vous invitons à lire le [règlement du prix](#).

Pour plus d'informations : [Je lis l'article](#)



Lefebvre Dalloz
ACTIVER LA CONNAISSANCE



**LARCIER
INTERSENTIA**

Partenaires stratégiques de la CIB et du PRIX CIB BÂTONNIER STASI

Oyez, oyez ! Avis aux jeunes avocats et avocats stagiaires, la CIB a le plaisir de vous informer du lancement de l'édition 2024 du Concours Montferrier Dorval sur le thème de : **“la défense durable : responsabilité sociétale de l'avocat”**.

Cette année, les sujets sont les suivants :

- **Y a-t-il un recours contre le jugement des bombes ?**
- **Doit-on reculer pour sauter Droit ?**
- **Plaidons-nous dans des violons ?**

Pour participer, veuillez lire le [règlement du Concours](#) et faire présenter votre candidature par votre barreau.

Pour plus d'informations : [Je lis l'article](#)



D'autres projets inédits sont en cours de préparation et vous en serez informés dans notre prochaine infolettre.

Restez à l'écoute !

L'ACTUALITÉ JURIDIQUE INTERNATIONALE

NEWSLETTER DE MARS

L'AI Act dans sa version finale – provisoire –, une hydre à trois têtes

Le règlement sur l'IA a vocation à être voté par le Parlement européen dans son ensemble le 13 mars 2024 et à faire l'objet d'une version finale définitive le 22 avril 2024, en vue d'une publication ultérieure au Journal officiel de l'Union européenne. Un texte tricéphale, hydre à trois têtes, d'une lecture complexe et suscitant, ce faisant, autant d'espoirs que de regrets.

[...]

[Je consulte la suite de l'Article](#)

L'ACTUALITE DE LA CIB

Les cartes de membre 2024 sont disponibles

Les adhérents peuvent désormais bénéficier d'une carte de membre valable pour l'année en cours. [Pour obtenir ma carte : je contacte la CIB.](#)



La CIB était à Namur

La CIB était à Namur du 15 au 16 mars 2024 à l'occasion de la rentrée solennelle du Barreau. Elle y était représentée par son Président, Jean-François Henrotte.

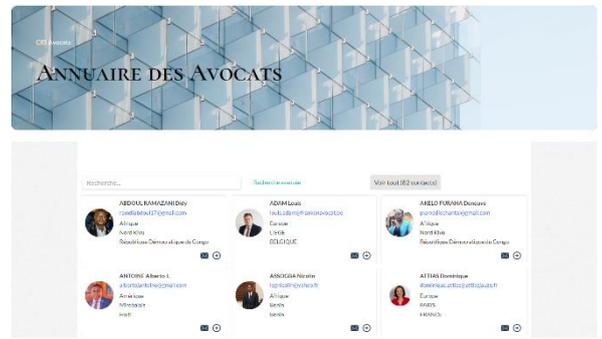
La CIB adresse ses remerciements au Barreau de Namur et plus particulièrement à son Bâtonnier, Olivier Gravy pour son accueil à cette occasion.



L'annuaire des Avocats

Soyez référencés dans l'annuaire des avocats de la CIB et profitez de réduction sur le tarif du Congrès en adhérant dès maintenant.

[J'adhère](#)



LA MINUTE JUSTICE INFO

En partenariat avec [la Fondation Hirondelle](#)



Le procès d'Emmanuel Nkunduwimye s'ouvre le 8 avril aux assises de Bruxelles, 30 ans presque jour pour jour après le début du génocide des Tutsis au Rwanda. L'accusé était un ami proche de l'ancien [...].

[Je lis l'article](#)

En choisissant d'attendre le moment du jugement pour trancher la question de la requalification des faits en crimes contre l'humanité, le tribunal de Conakry a provoqué la colère de la défense [...].

[Je lis l'article](#)



LA CIB VOUS REMERCIE !





CIB

Conférence Internationale des Barreaux

Copyright (C) 2023

** Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune *
All rights reserved.**

Notre adresse mail est :
contact@cib-avocats.org

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)